

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un But – Une Foi
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural



DOSSIER DE SOUMISSION DE PROJET AU GUICHET III :



**« DIFFUSION A GRANDE ECHELLE D'UN MODELE DE
TECHNOLOGIES D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET LA
COMMERCIALISATION DU MAÏS, DU MIL ET DU SORGHO DE QUALITE
DANS LA ZONE DU SENEGAL ORIENTAL ET HAUTE CASAMANCE »**

Avril : 2013

SOMMAIRE

1. TITRE DU PROJET :	3
FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET	7
1.1. Description détaillée du type de technologies à valoriser.....	9
1.2. Provenance de la technologie :	9
1.3. Aire géographique de diffusion :	10
1.4. Cible de la grande diffusion	10
1.5. Durée.....	11
BUDGET.....	12
2. OBJECTIFS DU PROJET	13
2.1. Objectif global :	13
2.2. Objectif (s) spécifique (s).....	13
3. JUSTIFICATION.....	13
3.1 Contexte	15
3.2. ORIGINE DE LA DEMANDE.....	15
3.3. PROBLEMATIQUE	15
4. ETAT DE CONNAISSANCE	17
5. Résultats attendus :.....	18
6. Bénéficiaires.....	19
7. Description des Activités opérationnelles	20
7.1.1. Identification des cibles du Projet:	20
7.1.2 Caractérisation des exploitations agricoles familiales choisies.....	20
7.1.3 Contractualisation.....	20
7.1.4 Achat et mise en place des intrants et matériels agricoles	20
7.1.5 Diffusion des technologies à travers la production à grande échelle du maïs de qualité	20
7.3. MISE A L'ECHELLE LORS DU PASSAGE A LA GRANDE DIFFUSION	22
8.2. Activités de communication/valorisation, Formation et d'accompagnement.....	26
8.2.1 Activités de communication/valorisation.....	Erreur ! Signet non défini.
8.2.2 Formation/renforcement des capacités :.....	22
8.2.3 Activités d'accompagnement.	22
9. Evaluation environnementale et sociale:.....	24
10. Articulation et cohérence avec les priorités de la sous région Ouest Africaine du CORAF/WECARD	25
11. Impacts du Projet.....	25
12. Information sur les partenaires/bénéficiaires	25
12.1. Partenaires	26
12.2 Prestataires de services:.....	26
13. Stratégie de mise en œuvre et de coordination:.....	27
14. Planning des activités/plan de travail	29
15 .Cadre logique	36
16. Mesure d'accompagnement et de pérennisation	35
17 .Composition de l'équipe de coordination	36
18 .Budget	38
19. Note explicative du projet	42
20. Contre partie des différents participants.....	43
21. SUIVI DU PROJET	44

1.1 TITRE DU PROJET :

DIFFUSION A GRANDE ECHELLE D'UN MODELE DE TECHNOLOGIES D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE, ET LA COMMERCIALISATION DE MAÏS, DU MIL ET DU SORGHO DU QUALITE DANS LA ZONE DU SENEGAL ORIENTAL ET HAUTE CASAMANCE

TYPE DE TECHNOLOGIE : *DIFFUSION D'UNE BONNE PRATIQUE DES ITINERAIRES TECHNIQUES ET VARIETES PERFORMANTES POUR UNE AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DU MAÏS, DU MIL ET DU SORGHO*

NOM DU COORDONNATRICE DE L'EQUIPE DE DIFFUSION : *MME MARIAMA DRAME NDIAYE*

STRUCTURE DE TUTELLE DU COORDONNATRICE DE L'EQUIPE DE DIFFUSION : *AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL(ANCAR)*

INSTITUTIONS PARTICIPANTES :

INSTITUTION 1 : AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)

INSTITUTION 2 : INSTITUT NATIONALE DE PEDOLOGIE (INP)

INSTITUTION 3 : CADRE REGIONAL DE CONCERTATION DES RURAUX (CRCR)

COUT DU PROJET : Deux cents cinquante millions de francs CFA (250 000 000 F CFA)

- **CONTRIBUTION DU FONDS : 250 000 000 F CFA**
- **CONTREPARTIE : PERSONNEL ET MOYENS LOGISTIQUES**

DUREE : 3 ANS

ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs

NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE : *AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)*

TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre
					Agence nationale de conseil agricole et rurale(ANCAR)

COORDONNEES DE L'ORGANISATION

- Adresse : **Route des Pères Maristes, Hann-Mariste, BP 10307, Dakar/Liberté**
- Téléphone : **(221) 33 859 14 14**
- Télécopie : **(221) 33 832 55 79**
- Adresse électronique : ancar@orange.sn

NOM DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :
DR ISSA AMADOU NDIAYE

TITRE : **DIRECTEUR GENERAL**

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA (EN FRANCS CFA) : **ANCAR : 239780000 F CFA (Deux cents trente neuf millions sept cents quatre vingt milles francs CFA)**

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que (*l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural*) marque son accord pour participer à l'exécution du projet : « *Diffusion à grande échelle d'un modèle de technologies d'amélioration de la productivité et la commercialisation du maïs, du mil et du sorgho de qualité dans le Sénégal Oriental et la Haute Casamance* »

Personne autorisée à signer

Position dans l'organisation

Monsieur Amadou Issa Ndiaye

Directeur Général

Date

Signature

ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs
(Une page par partenaire)

NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE : INSTITUT NATIONAL DE PEDELOGIE

1. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (à spécifier)
	Institut nationale de pédologie (INP)				

2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION

- Adresse : Demeurant à Koussanar
- Téléphone : 77 924 33 57- 70 106 11 58
- Télécopie :
- Adresse électronique :

3. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE : BOCAR ABDALAH SALL

4. TITRE : RESPONSABLE REGIONAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA : Cinq millions sept cents quatre vingt milles francs CFA (5 780 000 f CFA)

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que (*Nom de l'organisation en toutes lettres*) marque son accord pour participer à l'exécution du projet :

(Diffusion à grande échelle d'un modèle de technologies d'amélioration de la productivité et la commercialisation du maïs du mil et du sorgho de qualité dans le Sénégal Oriental et la Haute Casamance).

Personne autorisée à signer

Nom : BOCAR ABDALAH SALL

Position dans l'organisation

RESPONSABLE ZONAL

Date

Signature

ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs
(Une page par partenaire)

NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :
TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (à spécifier)
					Cadre régional de concertation des ruraux (CRCR)

COORDONNEES DE L'ORGANISATION

- Adresse : Demeurant à Tambacounda
- Téléphone : 77 650 97 04
- Télécopie :
- Adresse électronique :

5. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE : PAPE BAMDA NDIEYE

6. TITRE : CHARGE COMMUNICATION ET ANIMATEUR RURAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA : Quatre millions neuf cents quarante milles francs CFA (4 940 000 FRANCS CFA)

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que *le CRCR* marque son accord pour participer à l'exécution du projet : (*Diffusion à grande échelle d'un modèle de technologies d'amélioration de la productivité et la commercialisation du maïs du mil et du sorgho de qualité dans le Sénégal Oriental et la Haute Casamance*).

Personne autorisée à signer

Position dans l'organisation

Nom : Doudou Diagne

Responsable Régional

Date

Signature

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET

Pays : SENEGAL

Régions : Tambacounda, Kédougou et Kolda

Départements : Tambacounda, Goudiry, Vélingara, Médina Yoro Foula, Koumpentoum, Saraya, Salèmata, Kolda, Kédougou

Arrondissements : Bala, Koulor, Missirah, Koussanar, Saré koly Sallé, Bonconton, Pakour, Niamig, Ndorna, Fafacourou, Bamba Thialène, Boynguél, Makacolibantan, Sabadola, Bandafassi, Bembou

Communautés Rurales : Goumbayel, Koulor, Sinthiou malème, Maka, Koussanar, Méroto, Missirah, Dialacoto, Ndam, Sinthiancoundara, Saré koly sallé, Kandian, Wassadou, , Ndorna, ,Dimboly, Dar salam, Bembou, khossanto, Boynguél, Ndogo Babacar, Niaming , .

Titre du projet : *«Diffusion à grande échelle d'un modèle de technologies d'amélioration de la productivité et la commercialisation du maïs du mil et du sorgho de qualité dans le Sénégal Oriental et la Haute Casamance».*

Nom de l'institution porteuse du projet: Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural / Direction de Zone Sénégal Oriental et Haute Casamance;

Adresse : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) – Direction de Zone SOHC– Quartier liberté derrière camp des gardes BP : 280 ; Tel : 33 981 30 29; Fax: 33 981 52 26 ; Email: ancartamba@orange.sn

Nom du responsable : Mariama Dramé Directrice de Zone par intérim

Durée du projet : 36 mois

COÛT TOTAL : Deux cents quarante neuf millions, neuf cents trente quatre milles trois cents soixante quatre francs CFA (249 934 364) Francs CFA

I. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

1.1 Titre du projet

«Diffusion à grande échelle d'un modèle de technologies d'amélioration de la productivité et la commercialisation du maïs, du mil et du sorgho de qualité dans le Sénégal Oriental et Haute Casamance ».

1.2 Résumé du projet

Ce document présente un projet de diffusion de technologies améliorées visant à stimuler l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la commercialisation de céréales sèches de qualité dans le Sénégal Oriental et Haute Casamance. En effet, en renforçant la filière des dites céréales, nous nous inscrivons à résoudre le problème de l'autosuffisance alimentaire et à répondre à la demande sans cesse croissante des populations en produits céréaliers.

Le projet contribuera globalement à la sécurité alimentaire, à la génération de revenus ruraux et favorisera la transition vers un système de production durable. L'amélioration de la productivité des céréales en termes de gains ou de rendement permet d'assurer l'autoconsommation des ménages, et d'inciter les producteurs à investir davantage au profit de l'adoption de technologies améliorées et plus productives.

Au Sénégal, les céréales sèches, occupent un enjeu et une place importante dans les systèmes de production agricole, de par leur contribution à la nourriture des populations urbaines et rurales, à la génération de revenus et à la création d'emploi, ...etc. Elles constituent ainsi des cultures stratégiques dans l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays, même si elles n'arrivent pas à couvrir tous les besoins. En outre, les céréales sont passées d'une culture de subsistance à celle de développement d'une économie de marché local.

Aujourd'hui, la mise au point d'innovations techniques par la recherche, doit pouvoir aider à apporter une amélioration au niveau de la production, de la productivité et de la qualité des produits au grand bonheur des producteurs.

Cependant plusieurs contraintes se posent au développement de ces cultures. On peut citer entre autre celles liées à :

- ✓ à l'accès aux intrants de qualité et en quantité suffisante,
- ✓ à la fertilité des sols, aux bonnes pratiques agricoles de production,
- ✓ à l'amélioration de la qualité et des conditions de mise en marché des produits

Le projet ambitionne de contribuer à l'accroissement durable de la productivité à travers la diffusion d'un paquet de technologies améliorées. Il sera basé sur les expériences réussies des programmes FNRAA, PSAOP, Africare et Intsormil de Kaolack axées sur l'amélioration de la productivité, la production et la mise en marché de céréales sèches de qualité. La démarche participative sera adoptée et mettra au cœur du processus les producteurs avec la collaboration effective de tous les acteurs dont l'expertise est jugée utile dans la réalisation des différentes activités du projet.

L'accent sera également mis sur le renforcement des capacités (sensibilisation, information, formation, visites d'échanges) des producteurs pour le respect des différents étapes de l'itinéraire technique pour une amélioration de la productivité et de la production : (choix et travail des sols, semis, fertilisation et protection, etc.....).

La zone d'intervention du projet est le Sénégal Oriental et la Haute Casamance notamment les régions de Tambacounda, Kédougou et les départements de Médina Yoro Foula et Vélingara dans la région de Kolda. Cette aire géographique reste une source de production de céréales en grande quantité pouvant mettre le Sénégal à l'abri de l'insécurité alimentaire.

1.3 Description détaillée du type de technologies à valoriser

Nature de la technologie :

Il s'agit d'un paquet de technologies qui s'articule sur la prise en compte d'un certain nombre de paramètres agro économiques visant l'amélioration de la productivité et de la production de maïs, mil et sorgho. En effet, la diffusion des variétés performantes et stables adossée à un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles entrainera l'amélioration des techniques culturales, l'accroissement durable de la productivité et les conditions de mise en marché.

- L'utilisation d'intrants de qualité:
 - Semences à haut potentiel de rendement et à cycle intermédiaire telles qu'EARLY THAI et SUWAM 1 pour le maïs, Thialack2 pour le mil et Faourou pour le sorgho.
 - Association de fumure minérale (phosphatage de fond, NPK et Urée) et organique (compost);
 - Game variée de produits phytosanitaires pour lutter contre les maladies et traiter les stocks;Une bonne production n'est cependant envisageable qu'avec une protection efficace contre les ennemis des cultures. Les insectes sont entre autre les ennemis les plus importants du fait des dégâts qu'ils occasionnent du semis à la récolte et même pendant le stockage.

- Respect des itinéraires techniques de production et de mise en marché:

Il s'agira de tenir compte :

- ✓ d'un bon précédent cultural (arachide ou niébé);
- ✓ de semis à traction animale avec un disque de seize trous pour le maïs visant une densité moyenne de poquets à l'hectare de 95 000 (3pieds/ poquet) ;
- ✓ d'un démariage à raison de pied au maximum par poquet pour une densité moyenne de pieds à l'hectare de 50 000 pieds ;
- ✓ du respect des écartements 80cmX25 ;
- ✓ d'un semis à la bonne date (semis en humide précédé par un labour pour assurer l'élimination préliminaire des adventices avant la levée tout en augmentant la capacité de rétention en eau du sol).

Pour le maïs, la technologie retient comme fertilisation minérale et organique 150 kg de NPK et 150 kg d'UREE. Un épandage de 10 T de compost en fumure de fond combiné avec 200 kg de phosphate sur l'hectare est prévu sur les sols dégradés.

Trois sarclo-binages se feront avec le calendrier suivant :

- un premier sarclo- binage 15 à 20 (JAS) suivi de démariage et d'épandage de 150 kg de NPK;
- un premier épandage d'urée suivi d'un deuxième sarclo - binage à 45 JAS qui coïncidera avec la phase de montaison,
- un deuxième épandage d'urée suivi d'un troisième sarclo-binage à la phase fin floraison- début épiaison qui sera accompagné d'un buttage permettant d'éviter la verse des pieds et facilitera le développement du système racinaire.

Pour le mil et sorgho, le semis se fait avec un disque de huit trous avec 150 kg de NPK. Les écartements entre les lignes seront de 80cm pour le mil et 70cm pour le sorgho. La fertilisation minérale se fera comme suit :

- un épandage du NPK lors du premier sarclo- binage (15à 20 JAS) avec 150 kg/ha
- un troisième sarclo-binage se fera au besoin

La récolte est effectuée à maturité et le premier séchage se fait au champ en mettant les pieds en botte en position verticale. Le deuxième séchage se fait soit sur une bâche, soit sur des claies surélevées. Pour le mil, le séchage se fait en tas avant d'être mis en fagot et stocker au alentour des habitations. Quant au sorgho la récolte est mise en botte et exposée au soleil avant le battage

Pour la mise en marché, un soin particulier sera apporté aux opérations de récolte, de séchage battage, de tamisage et de calibrage, d'épierrage, de piégeage des débris métalliques, de séparation des grains de sable et de conditionnement.

1.4 Domaines concernés : Agronomie, Commerce

Le projet sera articulé autour des activités touchant plusieurs domaines à savoir :

- La production, il s'agit à travers des techniques agricoles appropriées d'accroître considérablement le rendement à l'hectare
- La qualité, elle consiste à veiller aux respects des normes garantissant la mise en marché de produits de qualité
- La commercialisation, il s'agit d'accompagner les producteurs à bien tirer profit de leur production. Pour cela , le projet compte favoriser le partenariat gagnant- gagnant entre les producteurs et les opérateurs de marché.

1.5 Provenance de la technologie :

Ce modèle de technologies découle des acquis des projets FNRAA, du PSAOP d'Africare et Intormil dans le cadre du programme de production / commercialisation de maïs, de mil et de sorgho de qualité dans les zones de Kolda, Tambacounda et Kédougou. En effet, plus de 50 groupements de producteurs ont exprimé via l'ANCAR leurs besoins d'appui en semences de qualité et à cycle moyen. Ils souhaitent être renforcé sur les techniques post récolte et de conservation. La commercialisation reste aussi un obstacle à cause de l'absence de schéma cohérent pouvant permettre aux producteurs de bien tirer profit de leur production. Ce programme sera basé sur la concertation et le partenariat entre les acteurs pour le développement de stratégies de production et de mise au marché de céréales de qualité.

Pour cela, le projet facilitera un partenariat qui va impliquer l'Institut National de Pédologie (INP), les agro industriels de transformation de céréales (GMD, NMA, SEDIMA, les Moulins SENTENAC de DAKAR etc.....), le service de conseil agricole (ANCAR) et les organisations de producteurs (CRCR). Dans la mise en œuvre l'ANCAR, l'INP et le CRCR apporteront l'appui technique nécessaire en assurant le suivi sur le terrain. Pour garantir la pérennité et l'inclusion des populations rurales, des relais communautaires seront renforcés et impliqués dans la mise en œuvre. Ils auront entre autres comme cahier de charge le renforcement des capacités des producteurs sur la démarche qualité depuis l'approvisionnement jusqu'à la mise en marché des produits. Pour cela, des outils adaptés seront utilisés tels que les fiches techniques.

1.6 Aire géographique de diffusion :

Trois zones de concentration seront ciblées pour la diffusion de cette technologie, elles sont réparties dans les aires géographiques qui couvrent trois régions administratives à savoir Tambacounda, Kédougou et Kolda. Dans ces régions, le projet interviendra dans neuf (9) départements, dix sept (17) arrondissements et vingt deux (21) communautés rurales à savoir Goumbayel, Koulour, Sinthiou Malème, Maka, Koussanar, Méroto, Missirah, Dialacoto, Sinthian Koundara, Saré koly sallé, Kandian, Wassadou, Ndorna, Dimboly, Dar salam, Bembou, khossanto, Boyguél, Ndogo Babacar, Niaming.

- La sélection des CR est basée sur les critères techniques tels que les potentialités et contraintes de ces zones, mais aussi sur l'accessibilité.

- Vingt huit (21) Communautés Rurales sont choisies sur les 69 que comptent les trois régions (Tambacounda, Kédougou et Kolda).

Globalement, l'aire géographique de diffusion porte sur : 03 régions, 09 Départements, 17 Arrondissements, 21 CR, 540 villages.

1.7 Cible de la grande diffusion

Le projet interviendra dans les trois régions administratives: Tambacounda, Kédougou et Kolda, plus précisément dans les communautés Rurales de Goumbayel, Koulour, Sinthiou malème, Maka, Koussanar, Méroto, Missirah, Dialacoto, Ndam ,Sinthiancoundara, Saré koly sallé, Kandian, Wassadou, , Ndorna, ,Dimboly, Dar salam, Bembou, khossanto, Boyguél, Ndogo Babacar, Niaming , .

Pour le maïs, 05 villages seront choisis à raison de 04 producteurs par village dans chaque CR 21 OP faitières seront mises en place avec 1260 producteurs à raison de 1ha/producteur.

Ainsi, 45 producteurs de mil et 30 producteurs de sorgho seront choisis dans les 21 communautés rurales de la zone d'intervention du projet. Au total, 945 producteurs de mil sont ciblés et 630 producteurs pour le sorgho à raison d'1ha/producteur. Ces derniers seront issus d'OP faitière porteuse du projet dans la chaque communauté rurale.

Tableau répartition producteurs de Maïs, de mil et de sorgho sur 03 ANS

Zone de C.	Rég	Dépt	Arrondt	CR	Nbre Village	Nbre OP faitières	Nbre Produc-teurs	Nbre d'HA
Zone 1	Tambacounda	Tambacounda	Koussanar	Koussanar	10	1	135	135
				St malème	10	1	135	135
			Maka	Maka	10	1	135	135
				Ndogo Babacar	10	1	135	135
				Missirah	10	1	135	135
			Missirah	Dialacoto	10	1	135	135

		Goudiry	Koulor	koulor	10	1	135	135
				Goumbayel	10	1	135	135
			Bouyguel	Bouyguel	10	1	135	135
			Bamba	Méréto	10	1	135	135
				Ndam	10	1	135	135
Zone 2		Salémata	Bandafassi	Dimboly	10	1	135	135
			Dar salam	Dar salam	10	1	135	135
		Saraya	Bembou	Bembou	10	1	135	135
			Sabodala	Khossanto	10	1	135	135
Zone 3	Kolda	Vélingara	Saré koly sallé	Saré koly sallé	10	1	135	135
				Kandian	10	1	135	135
			Bonconto	Sinthian koundara	10	1	135	135
			Pakour	ouassadou	10	1	135	135
					10	1	135	135
		Médina yoro foula	Ndorna	Ndorna	10	1	135	135
			Niaming	Niaming	10	1	135	135
		4	3	6	12	21	210	21

1.8. Durée : Le projet durera 03 ans.

**1.9 BUDGET : COUT TOTAL : Deux cents cinquante millions de francs CFA
(250 000 000 F CFA)**

II. OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Objectif global :

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'augmentation des revenus des producteurs et à la sécurité alimentaire des ménages.

2.2. Objectif (s) spécifique (s)

Les objectifs spécifiques sont :

- ❖ OS1 : Diffuser à grande échelle des variétés de maïs hautement productives
- ❖ OS2 : Accroître la production du maïs, de mil « THIALACK2 » et de sorgho « FAOUROU
- ❖ OS 3 Renforcer la dynamique organisationnelle des producteurs pour améliorer leurs capacités de commercialisation
- ❖

II. JUSTIFICATION

3.1 Contexte

La zone Sénégal Oriental et la Haute Casamance ciblée par le projet se trouve dans l'aire géographique constituée par les régions de Tambacounda et de Kédougou, les Départements de Vélingara et de Médina Yoro Foula dans la région de Kolda.

Sur le plan climatique, la zone d'intervention est comprise dans les zones phytogéographiques Soudano-Sahélienne et Soudano Guinéenne. Une telle situation lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique important.

Elle se situe entre les isohyètes 600 et 1500 mn, ce qui la place parmi les zones les plus pluvieuses du Sénégal.

Sur le plan de la végétation et faunique, on note une diversité riche et variée du couvert végétal et de la faune avec la présence du Parc Niokolo koba qui traverse les trois régions incluses dans la zone SOHC à savoir Tambacounda, Kédougou et Kolda.

On note que cette zone engorge d'énormes potentialités avec ses ressources naturelles riches et variées. Ces potentialités offrent des opportunités de diversification des cultures et des productions agricoles.

Les possibilités de développement de l'agriculture reposent sur :

- La disponibilité d'importantes terres de cultures aptes pour l'agriculture pluviale
- La disponibilité d'importantes ressources en eau de surface et souterraine
- L'existence des terres cultivables plus 170 000 Ha
- L'adaptabilité des variétés aux écosystèmes
- Une pluviométrie favorable comprise en 600 et 1500mm
- La disponibilité de la fumure organique et végétale
- L'amorce d'une dynamique organisationnelle

Depuis quelques années, on note des initiatives visant l'intensification des productions agricoles avec l'appui considérable et ciblé des structures d'appui qui interviennent dans la zone.

Malgré, les systèmes de production extensifs, les productions céréalières demeurent toujours tributaires des aléas climatiques. Ainsi, les volumes de production ne permettent plus d'asseoir une sécurité alimentaire saine et stable pour les ménages ruraux qu'urbains.

Cette faible production trouve aussi son explication à travers la culture de l'arachide et du coton qui restent de loin les plus cultivées en superficie dans la zone. A cela s'ajoutent la tendance déficitaire de la pluviométrie, la dégradation des terres, la pression parasitaire, les pratiques culturelles inadéquates, l'insuffisance de matériels agricoles, le faible potentiel de production des variétés locales actuellement cultivées par les producteurs et le faible niveau d'organisation de la filière.

Les producteurs de maïs, mil et sorgho de la Zone du Sénégal Oriental et de la Haute Casamance, à l'instar de ceux des autres régions, déplorent les difficultés d'accès aux

semences en quantité et en qualité et l'inadaptation des semences existantes aux conditions agro-climatiques de la zone. Ces contraintes ajoutées à la régression du paquet technologique, à l'insuffisance des facteurs de productions et aux aléas climatiques participent de manière déterminante à la baisse des productions des céréales sèches (maïs, mil et sorgho). Par conséquent, elles contribuent à la baisse des revenus des producteurs et à l'insécurité alimentaire.

Toutefois, force est de constater que la situation est imputable à l'absence d'un programme de diffusion à grande échelle des dites céréales sèches dont l'objectif sera d'améliorer la productivité et d'assurer les besoins en maïs au niveau local et national.

❖ Cependant les filières maïs, mil et sorgho sont caractérisées par un manque d'organisation des producteurs et une absence de schéma de commercialisation établi entre les producteurs, l'état et les privées. A cela s'ajoute le faible rendement des variétés locales cultivées. Grace aux efforts de la recherche d'autres variétés comme l'EARLY THAI et le SUWAN 1 le mil THIALACK2 » et de sorgho « FAOUROU ont fini de convaincre les producteurs à travers leur adaptabilité aux conditions climatiques de la zone et leur rendement à l'hectare.

Cependant ce projet sera adossé à un programme de production de semence qui sera proposé au FNRAA par l'ANCAR au niveau du guichet IV. Au démarrage nous ferons appel aux coopératives semencières (NGanda, Sinthiou malème, Bamtaré de la SODEFITEX etc...)

De ce fait, ce projet de grande diffusion ambitionne de lever les contraintes de développement de la filière céréalière et de contribuer à l'accroissement durable de la production à travers une technologie adaptée et accessible.

La démarche participative sera utilisée comme approche depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre des différentes activités du projet. Elle intégrera l'ANCAR, l'institut national de pédologie, les privés, les producteurs et leurs organisations. Un accent sera également mis sur le renforcement des capacités des producteurs pour une meilleure maîtrise des normes techniques de production, de conservation, de stockage et de conditionnement.

Les résultats de la recherche effectués dans le domaine variétal, ont permis d'avoir plusieurs variétés précoces. Ces semences, malgré leurs bonnes potentialités de production n'ont pas été soumises à une grande diffusion auprès des producteurs.

Sur le plan agronomique, des formules de fertilisation minérales ont été mises au point pour répondre aux besoins nutritifs des cultures dans les zones EST, Sud- EST (Pochier, 1882 ; Ndiaye, 1988). Toutefois, le système de culture extensif prédomine avec une faible utilisation des engrais minéraux. Pour les producteurs qui pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance, la fumure organique constitue le principal moyen de maîtrise du statut du sol et de ses aptitudes à produire sur le long terme.

Pour la période de semis, les recommandations portent sur une mise en place des intrants avant le 15 Juillet, avec des possibilités de semis en cas de pluie utile (20mm) précéder d'un labour (Sène, 1988). Les écartements de semis préconisés sont : 80cm x 25 cm pour le maïs et 80cmX 30 pour le mil

Sur les activités de post-récolte et de la mise en marché, l'accent sera mis sur les techniques de stockage, de conservation et de conditionnement afin de répondre aux exigences du marché local et national.

Cependant la zone reste confrontée à des problèmes qui peuvent compromettre la réussite de projet à savoir :

❖ Les aléas climatiques engendrant le plus souvent un déficit pluviométrique. Pour face à cette situation il faut faire la promotion de variétés à cycle courtes comme EARLY THAI et SUWAN1 le mil THIALACK2 » et de sorgho « FAOUROU

-

- Les maladies les plus importantes sont le (Sclerospora graminicola), le charbon (Tolysposporium pennicillariae) et l'ergot (Claviceps fusiformis). Diverses techniques de lutte ont été proposées : variétés résistantes, techniques culturales, produits chimiques.

- Parmi les espèces qui parasitent le maïs, Striga hermonthica est le plus dévastateur mais il reste peu développer dans la zone orientale. Devant l'absence de résistance variétale, les travaux ont conduit à la proposition d'une méthode de lutte intégrée associant technique culturale, fertilisation et lutte physique par arrachage des pieds

.3.2. ORIGINE DE LA DEMANDE

L'amélioration de la productivité du maïs, comme les autres céréales, constitue une demande forte des populations rurales des régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda. En effet, le processus d'identification et de formulation de la demande de diffusion et d'adoption de ce modèle de paquet technologique, découle des besoins des producteurs via les expériences du FNRAA, du PSAOP d'Africare et Insormil vécues dans le cadre du programme de production / commercialisation de maïs, de mil et sorgho de qualité dans le Sénégal oriental et le bassin arachidier. Globalement, ces programmes se sont appuyés sur deux piliers : d'une part par l'adoption d'un paquet technologique de bonne pratique agricole pour augmenter les rendements et réduire significativement les coûts de production et d'autre part la mise en relation des producteurs avec les agro industriels et la fidélisation de cette relation par une démarche de qualité et une traçabilité des produits. Ces expériences réussies ont fait des échos partout dans la zone. Avec ces acquis le projet compte orienter ses activités au service des producteurs.

3.3. PROBLEMATIQUE

Les céréales sont des cultures stratégiques dans la sécurité alimentaire du pays dont la production n'arrive pas encore à couvrir tous les besoins. En fait l'autosuffisance alimentaire repose en partie pour l'essentiel à la production de céréales sèches comme le maïs, le mil et sorgho qui constituent des cultures productives traditionnelles des sociétés rurales. L'évolution de la production nationale en céréales montre toujours une forte domination des cultures plus particulièrement le mil et maïs. Cependant la progression a tendance à baisser par rapport aux besoins nationaux en 2009/2010 de 2 435 740 T, la production totale de céréales n'a couvert que 50%.

Par ailleurs, le maïs, le mil et sorgho sont passés d'une culture de subsistance à celle créant des opportunités de commercialisation sur les marchés urbains. D'un statut de produit vivrier jadis totalement autoconsommé, les dites céréales sont actuellement à un statut de produits vivriers marchands approvisionnant les marchés urbains à cause de l'émergence des unités de transformation qui constituent une stratégie pertinente pour booster la production.

En outre, la contreperformance actuellement constatée sur le système de production, est largement imputable à la faiblesse des rendements qui se situent en moyenne à 1,5 T/ha, de loin inférieurs au potentiel de rendement de 3,5 à 4T/ha qui peut être obtenue avec l'utilisation de technologies améliorées diffusées par la recherche.

Malgré les opportunités de commercialisation, les producteurs ne profitent pas assez des possibilités de diversification des revenus monétaires avec le maïs. Cette situation s'explique

d'une part par le manque d'organisation crédible et d'autre part par le volume de production jugé faible pour favoriser un partenariat entre les gros opérateurs de marché (GMD, Grossistes) et les organisations de producteurs. Aujourd'hui la production annuelle du Sénégal n'excède pas les 500 Mille tonnes sur une demande nationale en céréales de 2 435 740 T. Ce constat reste les raisons d'élaboration de ce projet de grande diffusion dont l'ANCAR compte axer ses interventions sur le renforcement organisationnel des producteurs et l'amélioration de la productivité et de la production. Un schéma de commercialisation sera mis place en promouvant la contractualisation avec des opérateurs de marché

Par ailleurs, il faut noter que le Mil reste quelque fois très couteuse si non difficilement accessible. Cela est dû principalement à deux facteurs :

✓ la demande est souvent supérieur à l'offre (le Mil produit ne suffit pas pour la consommation des Sénégalais) et le prix de vente reste extrêmement variable d'une contrée à une autre. Le prix du kilogramme de Mil dépasse même les 300F dans les grands centres urbains

✓ Malgré nos terres qui sont généralement adaptées à cette culture, de moins en moins de producteurs s'adonnent à cette culture du fait principalement des problèmes rencontrés par les producteurs pour égrainer le Mil. Dans la zone de Tambacounda, Kolda et Kédougou, certains producteurs peuvent rester des mois sans trouver la main d'œuvre nécessaire pour battre le Mil et l'égrainer. Les « Bassaris » (de l'ethnie Bassari) sont en général la main d'œuvre préférée pour égrainer le Mil dans ce milieu. Le producteur qui les engage leur assure en même temps les trois repas quotidiens ce qui n'est pas à la portée de tout le monde en zone rurale. Fondamentalement, cette raison fait que beaucoup de gens hésitent surtout s'ils n'ont pas la main d'œuvre adéquate (des enfants et des Sourgas) à cultiver le Mil à grande échelle. c'est pourquoi l'achat des égraineuses que nous allons proposer dans le budget nous parait capital pour que ce maillon de la production du mil ne soit plus ce goulot d'étranglement qui freine la progression de cette culture au Sénégal

IV. ETAT DES CONNAISSANCES

La diffusion de la culture du maïs a été toujours une demande forte des producteurs de la zone du Sénégal oriental et de la haute Casamance. L'insistance et la pertinence de la demande ont poussé l'ANCAR dès le début du programme PSAOP à s'inscrire dans une logique de recherche de solution à ce besoin. Cependant la question de semence de qualité a été posée avec insistance en vue de parvenir à améliorer la production par une large diffusion. C'est ainsi dès 2002 l'ANCAR de Tambacounda a mis en place un programme de multiplication de semence dans plusieurs communautés rurales avec la variété JDB. L'objectif de ce programme était de doter les producteurs de semences de qualité. Ce projet de reconstitution a permis à plusieurs producteurs d'accéder à de semence R2 JBD dont le rendement à l'hectare avait fini de les convaincre. (2 à 3 T/ha). L'atteint de l'objectif est facilité par un schéma de renforcement de capacités techniques afin d'aider les producteurs à adopter des nouvelles bonnes pratiques culturales. Cependant ce changement de pratique culture a favorisé l'utilisation d'engrais, d'herbicide et de produits sanitaires. Cette situation a engendré la prolifération de sacs plastique nuisible aux animaux et au sol. Cette menace sur l'environnement a poussé l'ANCAR a intégré un volet de sensibilisation et de formation sur les techniques d'élimination de ces emballages après utilisation. Ils étaient aussi capacités sur les techniques d'attitudes à observer en cas d'application de ces produits nuisible à la santé. En dehors de cette menace, la zone du SOHC regorge beaucoup de potentialités favorables à la culture du maïs dont les plus marquantes restent :

- La disponibilité de superficie cultivable
- L'existence de producteurs expérimentés sur la culture du maïs grâce aux appuis de l'ANCAR et de la SODEFITEX.
- Une pluviométrie favorable

Aujourd'hui l'introduction de nouvelles variétés comme l'EARLY THAI, le SUWAN 1, le Mil Thialack 2 et le Sorgho FAOUROU ne fait que répondre à une demande de variétés à cycle court et de haute production des producteurs. La SODIFITEX et l'ANCAR sont entrain depuis les trois dernières à faire la promotion de ces dites variétés dans la zone Sénégal Oriental et Haute Casamance et le Bassin Arachidier Les résultats obtenus ont fini de convaincre les producteurs qui ont tous manifesté leur satisfaction à travers :

- La précocité des variétés (moins de 90 j)
- Son rendement à l'hectare (2,5 à 3 T/HA)

Ainsi ce projet de grande diffusion permettra d'élargir l'aire géographique des variétés à d'autres producteurs. (Voir caractères des variétés)

EARLY THAI	SUWAN 1
<p><i>Composite intermédiaire très productif en zone de savane et en culture irriguée</i> Synonyme : Nioro 96 <i>Nature génétique : composite</i> <i>Origine géographique : Thaïlande</i> Année d'obtention : 1990</p> <p>Caractères de la plante <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Hauteur de la plante : 160 cm <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Hauteur de l'épi : 80 cm <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Recouvrement des spathes : Bon <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Cycle semis maturité : 80 jours</p> <p>Caractères du grain <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Couleur : Jaune <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Texture : Cornée</p> <p>Rendement en milieu contrôlé <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen : 2 – 3 t/ha <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Maximum : 3</p>	<p><i>Composite intermédiaire très productif en zone de savane</i> Synonyme : <i>Nature génétique : composite</i> <i>Origine géographique : Thaïlande</i> Année d'obtention : 1999</p> <p>Caractères de la plante <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Hauteur de la plante : 200 cm <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Hauteur de l'épi : 160 cm <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Recouvrement des spathes : Bon <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Cycle semis maturité : 90 - 100 j</p> <p>Caractères du grain <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Couleur : Jaune <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Texture : Cornée</p> <p>Rendement en milieu contrôlé <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen : 3 t/ha <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Maximum :</p> <p>Caractères agronomiques <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Niveau d'intensification : Moyenne <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Aires de culture recommandées : Centre Sud Sénégal oriental, Casamance <i>Comportement face aux accidents en culture et aux maladies</i> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Verse racinaire : Résistance moyenne <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Cassure de la tige : Résistance moyenne <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rouille : Pas notée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Helminthosporiose : Peu sensible <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Striure : Pas encore présente</p>

- 4 t/ha

4 - 5 t/ha



EARLY THAI

SUWAN 1

Caractéristiques agronomiques et sensibilité par rapport aux maladies de THIALACK2 :

Cycle semis - floraison : 70

Cycle semis - récolte : 95

Compacité de l'épi : Bonne

Rendement au battage (%): 55

Rendement en grains (station
Bambey)
Rendement maximum (t/ha): 3,0
Rendement moyen (t/ha): 2,1
Sensibilité au Mildiou : Faible à
moyenne
Sensibilité au Charbon : Faible
Sensibilité à l'Ergot : Très faible



VARIETE DE MIL THIALACK 2

La variété de sorgho « FAOUROU » est une variété dont le rendement potentiel est de 3 t/ha avec un cycle de 110-120 jours. C'est une variété qui a été régulièrement plus productive et plus stable que les autres variétés anciennement produites dans cette partie du pays Elle a été préférée par les producteurs lors des évaluations.

Caractéristiques agronomiques et sensibilité par rapport aux maladies de FAOUROU:

Hauteur plante : 160 à 170 cm

Cycle semis-floraison : 65 à 70 jours

Exertion panicule: Bonne

Cycle semis-maturité : 105 jours

Rendement moyen : 2500 Kg/ha

Rendement maximum : 3000 Kg/ha

Resistance à la verse : Légère sensibilité

Photosensibilité : Non sensible

Resistance aux moisissures : Tolérante



VARIETE DE SORGHO FAOUROU

Ces variétés ont fait leur preuve tant du point de vue de la productivité, de la stabilité que de l'acceptabilité par les paysans. En outre, par rapport aux tests d'homogénéité, et de stabilité, elles ont montré des véritables performances. Dans beaucoup de villages, elles sont présentement cultivées par les paysans qui les ont déjà choisies avant leur inscription au catalogue national.

La commercialisation des dites céréales a toujours été une énigme pour les populations rurales. En effet les prix du sac de 50kilogrammes varient entre 4000F CFA (Novembre-Décembre) dans les marchés hebdomadaires à 13000FCFA au mois de juillet- Aout. Généralement les intermédiaires (banna banna) apparaissent dès les premières récoltes de

maïs et proposent de vils prix d'achat (4000 à 5000F CFA le sac de 50kg) emmenant certains producteurs à brader leurs productions. Certains banna bannas pour mieux tirer profit de ce type de commerce font des dépôts d'argent auprès des producteurs. Ainsi, ces derniers face à certains besoins financiers immédiats, sont obligés de brader leur récolte à des prix beaucoup plus dérisoires.

Pour endiguer ce phénomène ce projet vise à mettre en réseau les producteurs en vue de procéder à des ventes groupées de leurs productions. Cette nouvelle forme de commercialisation se fera sous forme de contrat entre les industriels (SEDIMA, NMA, les Grands Moulin de Dakar) et le réseau de producteurs. Avec la promotion de l'incorporation de la farine de mil (TIALACK2) dans le pain, la filière céréale est vouée à un avenir prometteur au profit des producteurs.

V. RESULTATS ATTENDUS :

Pour sécuriser le système de production du maïs de qualité, les résultats suivants devront être atteints au terme de ce projet de diffusion à grande échelle:

OS1 : Diffuser à grande échelle des variétés de maïs, de mil et de sorgho hautement productives

- ❖ R11 : 2835 ha sont emblavés à travers 2835 producteurs
- ❖ R12 : les besoins en semence des variétés hautement productives sont assurés avec 12,6 T de EARLY THAI et 12,6 T de SUWAN et 7560 kg pour le mil et 5040 Kg pour le sorgho
- ❖ R13 : les producteurs sont informés et sensibilisés sur le projet

OS2: Accroître la production du maïs, de mil « THIALACK2 » et de sorgho « FAOUROU

- ❖ R2.1 : La fertilité des sols est améliorée;
- ❖ R2.2 : La productivité et le volume de production de maïs, de sorgho et de mil de qualité ont augmenté 2T/HA ;

OS3: Renforcer la dynamique organisationnelle des producteurs en améliorant leurs capacités de commercialisation;

- ❖ R3.1 : Les producteurs sont mis en réseau et en relation avec les industriels, transformateurs et les SFD;
- ❖ R3.2 : Les capacités organisationnelles des producteurs sont renforcées.
- ❖ R3.3 Les capacités techniques des producteurs sont renforcées

VI. BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont :

- ❖ L'Etat du Sénégal qui voit sa politique de souveraineté et sécurité alimentaire mise en œuvre. Le souhait de faire l'agriculture la locomotive de l'économie sénégalaise ne sera plus une utopie. Cette croissance agricole sera une source de création de beaucoup d'emplois
- ❖ Les producteurs qui verront leurs pratiques agricoles améliorées à travers une appropriation de la technologie proposée dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Ils parviendront à augmenter leurs revenus et à s'inscrire dans une logique de souveraineté alimentaire.
- ❖ Les consommateurs disposeront à travers ce projet de céréales de qualité
- ❖ Les organisations de producteurs seront capacitées en dynamique organisationnelle et offriront des services aux producteurs membres en vue d'accroître leurs revenus.

- ❖ L'ANCAR aura à satisfaire ou à répondre à la demande exprimée par les producteurs; elle se permettra également de vulgariser et valoriser les résultats capitalisés à travers l'appui conseil. Son personnel capitalisera des technologies assez simples pour la production et la commercialisation de maïs, de mil et sorgho de qualité
- ❖ **INP** : aura l'opportunité de vulgariser les meilleurs techniques de fertilisation de terre que les producteurs ne parviennent pas respecter malgré l'existence de résultats concrets
- ❖ **CRCR** : saisira l'occasion pour consolider et dynamiser les liens entre les producteurs et leurs organisations afin qu'elles puissent être une plateforme capable de rendre des services à ses membres
- ❖ Les opérateurs de marchés (Industriels, commerçants et transformateurs de céréales) auront une source d'approvisionnement durable en matière première de qualité et la génération de plu value substantielles;

VII. DESCRIPTION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

7.2. Les activités opérationnelles

7.1.1. Identification des cibles du Projet:

Ainsi dans chaque communauté rurale, un atelier de choix des OP, des producteurs, des relais sera organisé par l'ANCAR avec l'appui du CLCOP pour choisir 20 villages, 27 producteurs dont les 20 producteurs emblaveront chacun un 1 HA de maïs et les 07 autres feront du mil ou du sorgho.

7.1.2 Caractérisation des exploitations agricoles familiales choisies

Des enquêtes de caractérisation seront menées par les relais avec l'appui des Conseillers agricoles. En effet des questionnaires simples de caractérisation des exploitations agricoles seront administrés aux producteurs choisis.

7.1.3 Contractualisation

Des rencontres de signature de contrats seront organisées au niveau communautaire avec l'ANCAR, les OP, les producteurs, les relais et les opérateurs de marché (Industriel, transformatrices, Commerçants, exportateurs et consommateurs) et des contrats seront signés.

7.1.4 Achat et mise en place des intrants et matériels agricoles

Une intermédiation va se faire auprès des industries ou des opérateurs agréés pour l'approvisionnement en intrants semence R1 (soumission de commandes d'achats auprès des fournisseurs, réception des factures pro format et choix du mieux offrant...Etc.). Une mission de distribution des intrants sera réalisée.

7.1.5 Diffusion des technologies à travers la production à grande échelle du maïs, mil et sorgho de qualité

Pour mieux atteindre les objectifs et indicateurs du projet, l'ANCAR tiendra compte des paramètres suivants :

- Notion d'échelle de passage à la grande diffusion
 - une territorialité large, il s'agit pour le cas de la zone Sénégal orientale et haute Casamance de passer d'un terroir de la communauté aux terroirs de la région et même de la zone agro-écologique.
 - une socialité vaste, il s'agit de faire bénéficier et adopter le paquet technologie sur la culture des céréales sèches à plusieurs bénéficiaires. Vu le début tardif de la mise en œuvre

du projet, la Direction zonale du Sénégal compte démarrer en première année (2013) avec la proposition suivante : (voir tableau)

Organisation des activités et répartition des tâches

N°	Activités	Localisation	Exécutants	Durée	Période		
					Annee1	Annee2	Année 3
1	Information et sensibilisation	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR, CRCR CLCOP;	1 mois	X	X	X
2	Identification des producteurs	Tamba; kolda; kedougou	Ancar; OP	15j rs	X	X	X
1	contractualisation	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR, OP	1 mois	X	X	X
3	Mise en place des intrants	Tamba; kolda; kedougou	Ancar; OP	1 mois	X	X	X
4	Renforcement de capacités des membres des CAR	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR; INP	3 jrs	X	X	
5	Renforcement de capacité des producteurs en ITK, Défense et restauration des sols	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR;OP, INP	3 jrs	X	X	
6	Renforcement de capacité des OP en gestion organisationnelle	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR;OP	3 jrs	X	X	
7	Suivi des activités culturelles	Tamba; kolda;	ANCAR;DRDR;CRCR	4 mois	X	X	X

		kedougou					
8	Formation des relais en maintenance égraineuse à Mil	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR ; OP	3 jrs	X	X	
9	Achat et installation des égraineuses à Mil	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR et OP	1 mois	X		
10	Voyage d'études	Ghana	ANCAR; OP	7 jrs	X	X	
11	Suivi- évaluation des activités	Tamba; kolda; kedougou	ANCAR; CRCR;DRDR	36 mois	X	X	X

7.2. Options stratégiques et principes de la diffusion à grande échelle

La diffusion à grande échelle sera articulée autour de deux options stratégiques à savoir :

- Une stratégie à portée individuelle
- Une stratégie à portée collective

Dans tous les cas la zone SOHC veillera toute fois à ce que les options stratégiques de diffusion respectent les principes directeurs que sont :

La demande participative et inclusive, la responsabilité individuelle, l'imputabilité sociale et le partenariat contractualisé entre l'ANCAR, le FNRAA et les producteurs. Ses stratégies reposeront aussi sur la communication participative, média hors média entre l'ANCAR, les bénéficiaires et les partenaires. La coalition recherche- ANCAR sera mise à profit dans la mise en œuvre du projet conformément au manuel de gestion du FNRAA.

VIII. METHODOLOGIE

Le projet sera exécuté en collaboration avec les producteurs et leurs organisations de base (CLCOP) selon une stratégie basée sur l'approche participative.

8.1. Activités de communication/valorisation, Formation et d'accompagnement

▪ Information et Sensibilisation des producteurs sur le projet:

Au démarrage du projet, un atelier de lancement sera organisé pour informer les producteurs et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce projet. Un atelier d'information/sensibilisation sur les véritables enjeux de ce projet sera organisé au niveau de chaque CR en collaboration avec les CLCOP et les EBA polarisant les villages devant abriter les activités de diffusion.

▪ Organisation d'ateliers partage et de Planification des activités du projet:

Un atelier de partage sur le projet sera organisé au niveau zonal par l'ANCAR avec les partenaires techniques et financiers ainsi que les CLCOP. Dans chaque CR un atelier de planification/programmation sera tenu.

▪ **Diffusion de l'information sur le Projet :**

La presse sera invitée pour faire des reportages à travers des journées portes ouvertes sur les activités de diffusion du projet. Mais aussi des temps d'antenne sous forme de débat seront organisés pour sensibiliser les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles et la nécessité d'organisation des producteurs pour faciliter l'écoulement de leurs produits agricoles.

Les fiches techniques, guides et brochures confectionnées seront traduites en wolof et Pulaar puis diffusées au niveau des acteurs locaux et des producteurs.

Un atelier bilan / reprogrammation des activités sera organisé au niveau communautaire avec les OP, les producteurs et les différents partenaires (Projets, programmes, ONG, SFD, OM).

8.2 Formation/renforcement des capacités :

Plusieurs sessions de formation seront organisées et exécutées par l'ANCAR et/ou des prestataires:

- Formation sur les itinéraires techniques de production de maïs : elle concernera tous les producteurs retenus dans le cadre de ce projet ainsi que les agents de terrains qui sont chargés du suivi.

- Formation sur les technologies post – récolte des céréales (Evaluation de la maturité, récolte, séchage, battage, conditionnement, stockage et conservation) des producteurs et agents de terrain

- Formation sur les normes de qualité et de mise en marché (Normes de qualité, Marketing, système de vente) : elle concernera tous les producteurs retenus, les membres de l'OP ainsi que les agents de terrains qui sont chargés de faire le conseil agricole.

- Formation sur les techniques de négociation et de contractualisation : Elle concernera tous les membres du CLCOP et les agents de terrains qui sont chargés du suivi.

- Formation des leaders paysans sur leurs rôles et responsabilités : Elle concernera tous les membres du CLCOP, l'OP porteuse et les agents de terrains qui sont chargés du suivi.

Une Visite d'échange au GHANA sera effectuée en vue de bénéficier des expériences réussies par des producteurs dans le cadre de la diffusion et de la commercialisation du maïs de qualité. A niveau interne (Sénégal) la visite consistera à effectuer des voyages d'étude pour s'imprégner de la réalisation des bonnes pratiques agricoles de production de maïs et de commercialisation réussies dans d'autres localités. Ils seront conjointement organisés par l'ANCAR en collaboration avec les producteurs et les relais. Ces voyages seront animés par les CAR et les relais. Une synthèse des leçons tirées et des recommandations issues de cette visite, sera faite et permettra d'apporter les orientations pour mieux être en phase avec les objectifs déclinés.

8.3 Activités d'accompagnement

Des réunions d'information et de sensibilisation sur l'enjeu de la mise en réseau des producteurs, seront menées. L'appui à la mise en place des organes du réseau au niveau de chacune des trois zones de concentration, ainsi que les règlements intérieurs devant guider le fonctionnement de ces réseaux seront apportés par l'ANCAR. L'appui à la structuration, à l'organisation et au fonctionnement des réseaux ainsi que leur mise en relation avec les agro-fournisseurs et les opérateurs de marché, sera facilité par l'ANCAR et les autres partenaires au développement.

Après la mise en œuvre du projet, les producteurs vont appliquer le paquet technologique à diffuser. Les relais sous la supervision des Conseillers Agricoles effectuent le suivi technique des parcelles. Les outils de suivi (Cahiers de suivi et fiches techniques) seront mis à leur disposition ; les rapports d'activités seront élaborés périodiquement par le CAR. Le suivi de la diffusion de la technologie est assuré par le Relais sous la supervision du CAR. Les

missions de supervision seront menées par l'ANCAR en collaboration avec les partenaires pour s'enquérir de l'état d'exécution du projet, d'apporter les correctifs éventuels nécessaires à la poursuite des objectifs fixés.

IX. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les impacts environnementaux et sociaux positifs sont :

- Amélioration de la fertilité des sols par le phosphatage et le compostage
- Renforcement des capacités des femmes et des jeunes et leur implication dans le projet ;
- Développement de la solidarité, de l'entraide et de la cohésion sociale ;
- Redynamisation des Organisations de Producteurs et Augmentation du revenu des producteurs ;

Les impacts environnementaux et sociaux négatifs sont :

- Nuisances dues à la génération de déchets solides, liquides et/ou gazeux;
- Risques sanitaires (morbidité et mortalité) et Risque de mortalité de la population faunique; dont les plus menacées sont les abeilles)
- Potentiel de litiges fonciers et Risque de conflits sociaux ;
- Déboisement pour augmenter les superficies cultivables
- Contamination de la nappe phréatique par les herbicides

Evaluation environnementale et sociale:

Impacts identifiés	Mesures d'atténuation applicables	Responsabilité institutionnelle	Coûts afférents (FCFA)
Nuisances dues à la génération de déchets solides	✓ Renforcement de capacité sur la gestion des déchets et emballages des pesticides utilisés dans l'agriculture ✓ Non utilisation des produits toxiques interdits ✓ Port de masque de protection et gangs pour les traitements	DREEC, ANCAR et producteurs	4 706 000F CFA
Risque de mortalité de la population faunique			
Risques sanitaires (morbidité et mortalité)			
Risques de litiges fonciers	✓ Atelier de sensibilisation sur la gestion foncière	ANCAR, Direction de l'aménagement du territoire, collectivité locale	00
Risque de conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs	✓ Atelier de sensibilisation des conflits entre agriculteurs et éleveurs	ANCAR, IRSV	00

X. ARTICULATION ET COHERENCE AVEC LES PRIORITES DE LA SOUS REGION OUEST AFRICAINE DU CORAF/WECARD

Les orientations stratégiques et les priorités de la sous région Ouest Africaine du CORAF/WECARD s'inscrivent dans la politique agricole des Communautés économiques sous régionales qui s'est focalisée, en priorité, sur l'augmentation de la disponibilité de la nourriture et son accessibilité par les populations. Tout compte fait, l'éradication de la faim à travers une politique de souveraineté alimentaire reste un défi majeur à relever. Le défi est donc de promouvoir des approches holistiques ou globales de productivité, basées sur des pratiques sociales respectueuses de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles. Le présent projet s'inscrit dans cette dynamique en visant la réduction de l'insécurité alimentaire par un accroissement durable de la productivité agricoles, et notamment les céréales sèches pour le Sénégal (mil, sorgho, maïs et fonio). En effet l'objectif stratégique du programme WAAPP est d'augmenter la productivité agricoles des cultures ciblées par la génération et l'appropriation de technologies et conseils agricoles à la demande des producteurs, la consolidation et ou l'élaboration des réformes institutionnelles du secteur et la recherche de synergies avec les programmes complémentaires. Ainsi, les principaux indicateurs d'évaluation du programme WAAPP, sont entre autre, le niveau de production et de rendement des cultures ciblées, les facteurs d'efficacité technique de production, le niveau de génération et d'adoption des technologies proposées, le niveau de sécurité alimentaire et la part de contribution des cultures, le niveau de technicité des producteurs dans la formulation et l'appropriation des technologies, etc. Globalement, le WAAPP cherche à optimiser l'état de sécurité alimentaire des populations par l'amélioration de la productivité.

❖ Au niveau national, des opérateurs privés tels la coopérative agricole de Nganda dans la région de Kaffrine et la SEDABS dans la région de Kolda fourniront des semences de qualité aux producteurs. D'autres opérateurs qui ont des expériences avérées dans la production de semences pourraient être ajoutés à cette liste. A terme tous les producteurs du réseau utiliseront exclusivement des semences certifiées sélectionnées qui permettront d'influer positivement sur la productivité.

XI. IMPACTS DU PROJET

Le projet aura des impacts certains sur les conditions de vie des bénéficiaires. En particulier il permettra de :

- ❖ Générer des revenus par l'accès aux marchés plus rémunérateurs et créer des emplois aussi bien en milieu rural qu'urbain;
- ❖ Réduire l'exode rural des jeunes et conforter la politique du retour vers l'agriculture;
- ❖ Renforcer les capacités de négociation des producteurs;
- ❖ Développer un système durable de production de mil de qualité;
- ❖ Amélioration des conditions de vie des producteurs par la couverture des besoins alimentaires ;
- ❖ En outre, le maïs étant un aliment à forte valeur nutritive, l'accroissement de sa production peut contribuer à améliorer les conditions de nutrition des populations vulnérables.
- ❖ L'augmentation des opportunités de revenus de vente devrait inciter les producteurs à investir afin d'intensifier la productivité de leur terre par une gestion durable ;
- ❖ En favorisant l'extension du marché des produits à base de maïs, le projet contribuera à l'accroissement des revenus des transformateurs.
- ❖ Le projet doit permettre l'établissement et le développement d'accords fiables liant les producteurs aux transformateurs et commerçants de céréales ;

Partie Identifiée

1. INFORMATION SUR LES PARTENAIRES/BENEFICIAIRES

➤ **Le cadre régional de concertation des ruraux (CRCR)**

Le Cadre régional de concertation des ruraux (CRCR) regroupe la plupart des organisations de producteur de la communauté rurale. Il a pour mission de fédérer les organisations de base et de les accompagner dans la prise de décision et l'émancipation. Il joue ainsi le rôle d'interface entre ces OP et les partenaires au développement intervenant dans la zone. Le CRCR constitue la porte d'entrée pour les interventions de l'ANCAR dans chaque communauté rurale. Dans le cadre de ce projet, les producteurs membres des CLCOP seront les réceptacles du modèle à diffuser et seront donc chargés de l'exécution des activités du programme de production, de marketing et de commercialisation du maïs. Ils disposent des bases productives (terre, matériels agricoles, main d'œuvre) et seront amenés à contractualiser avec tous les acteurs qui les appuient. Les producteurs bénéficiaires directs seront choisis sur la base de critères définis de façon concertée par leurs organisations faitières porteuses du programme au niveau de chaque CR. Ils veilleront à l'incinération ou la destruction de tout emballage susceptible de menacer l'environnement.

➤ **Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR):**

L'ANCAR a été créée pour piloter le conseil agricole et rural sur toute l'étendue du territoire national, selon une nouvelle approche fondée sur la demande des producteurs et en partenariat avec les OP et les principaux acteurs du développement rural (ONG, Projets, SRDR, etc.). Elle intervient dans tous les secteurs (agriculture, foresterie, environnement) et englobe plusieurs fonctions (appui conseil, transfert de technologie adaptée, sensibilisation, formation, information, intermédiation) et dans diverses activités (production, commercialisation, approvisionnement, crédit, transformation, artisanat, etc.) de la vie rurale.

L'ancrage de l'ANCAR au niveau de toutes les régions, en raison d'un conseiller agricole et rural par communauté rurale et sa démarche d'intervention qui cible l'OP, constituent un avantage certain dans la connaissance de la zone d'intervention du projet et des organisations paysannes ciblées; elle fonctionne avec un dispositif de base composé de conseillers agricoles et ruraux (CAR) d'un staff régional (Directeur de zone, Chef de service technique, Responsable suivi-évaluation et un poule de techniciens spécialisés). Le dispositif de l'ANCAR est pluridisciplinaire avec des spécialités dans des domaines aussi variés. Dans le cadre de l'exécution de ce projet l'ANCAR mettra en contribution son dispositif technique: Les CAR sont responsables de l'exécution des activités de terrain en collaboration étroite avec les relais d'OP. Le staff régional se chargera de la supervision et de l'appui technique et méthodologique nécessaire à la mise en œuvre des activités. Pour ce faire, l'ANCAR mobilisera ses ressources humaines, matérielles et logistiques : 01 Directeur de zone, 01 chef de service technique, 01 responsable du S&E, 03 Techniciens spécialisés, 23 conseillers agricoles et ruraux, un personnel d'appui (01 responsable financier et comptable, 01 Assistant administratif, 01 secrétaire, 03 chauffeurs, 02 gardiens et 01 vagemestre) ; pour la logistique : 03 véhicules et 23 motos et des équipements informatiques. Elle dispose d'une expérience solide dans la mise en œuvre de plusieurs projets FNRAA à travers le Sénégal.

L'institut national de pédologie : C'est une étatique qui intervient dans les études et la promotion des techniques de fertilisation. Il dispose d'un centre régional à koussanar dont le projet impliqué pour lutter contre la pauvreté des sols.

➤ **Prestataires de services:**

- **Les opérateurs privés** : Il sera mis en contribution dans ce projet par l'ANCAR pour la fourniture de semence R2 ou R1. Ils doivent veiller à la notice à travers laquelle nous pouvons observer le mode d'application et le caractère dangereux des produits
- **Les ICS (Industrie chimiques du Sénégal)** : Ils seront sollicités pour la fourniture d'engrais. Elles doivent mentionner sur leurs emballages les comportements à observer avant et après l'utilisation du produit afin de participer la préservation de l'environnement
- **Autres prestataires (cabinets d'études)** pour la fourniture de services spécifiques notamment en matière de formations techniques sur les quelles l'ANCAR n'a pas une expertise avérée.

2. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION

Le projet sera exécuté en collaboration avec les producteurs et leurs organisations de base (CLCOP) selon une stratégie basée sur l'approche participative qui implique les producteurs dans la diffusion et l'adoption de la technologie de production de maïs de qualité. Les différents partenaires engagés dans ce projet sont les OP (producteurs), l'INP et l'ANCAR.

➤ **Cadre régional de concertation des ruraux : (CRCR)**

Le CRCR est l'émanation des CLCOP qui se trouvent dans les communautés rurales. Il se chargera en collaboration avec les CLCOP de l'identification des producteurs.

Ainsi à travers les 21 communautés rurales ciblées, une OP faitière sera choisie par le CLCOP sur la base de critères objectifs pour porter le programme. 10 villages au maximum seront retenus par CR et dans chaque village 15 producteurs seront choisis pour conduire la diffusion. Les CR sont réparties dans 03 zones de concentration : Zone1 se situe dans la région de Tambacounda et comprend 12 CR. La zone2 est dans la région de Kédougou et couvre 05 CR. La Zone3 est dans la région de Kolda mais concerne le Département de Vélingara avec 07 CR. Chaque producteur apportera la main d'œuvre et le matériel agricole nécessaire et disposera d'une parcelle d'01 HA qui sera amendée. L'OP faitière se chargera de l'organisation interne en choisissant des relais qui vont assurer le suivi rapproché des activités sous la supervision du CAR. Elle établira également des contrats de prestations de service avec l'ANCAR et les autres acteurs comme les opérateurs de marché et les SFD. Des contrats de culture vont lier l'OP faitières aux producteurs. Elle est aussi chargée des opérations de collecte et de stockage, du marketing et de la commercialisation du maïs. Elle se réserve le droit d'évaluer les prestations fournies par l'ANCAR et les autres partenaires, sur la base de tous les rapports d'exécution qui lui sont transmis. Elles restent le principal maitre d'œuvre et bénéficiaires des projets FNRAA.

➤ **Agence National de Conseil Agricole et Rural (ANCAR):**

Au niveau de la CR, le projet est suivi de manière conjointe entre le Conseiller Agricole et Rural de l'ANCAR et le relais paysan des OP avec la supervision du CLCOP.

L'ANCAR est chargé de l'appui conseil et de l'accompagnement dans tout le processus de mise en œuvre du projet. Elle mettra en contribution son dispositif technique de base (CAR) appuyé par le poule de techniciens spécialisés. Spécifiquement l'Agence est chargé des tâches suivantes : la sensibilisation, l'information et le partage sur le Projet – l'appui à l'organisation de l'OP faitière, le renforcement des capacités des bénéficiaires (formation, visites d'échanges, élaboration des supports (cahiers de suivi, fiche technique, pièces de gestion...Etc.), la mise en relation avec les autres acteurs, le rapportage trimestriel, le suivi et l'évaluation rapprochés sur le terrain et, la supervision. Les ressources seront gérer conformément au manuel des procédures administratives, financières et comptables en vigueur.

La démarche participative qui a été un leitmotiv pour l'identification, la formulation et l'élaboration de ce projet, sera pérennisée dans la mise en œuvre du projet.

- La **sensibilisation, l'information et le partage sur le projet**: Cette activité permettra de mettre à niveau les producteurs et leurs organisations sur l'importance et les véritables enjeux de ce projet. Il s'agira de la tenue de réunions périodiques entre les différents partenaires du projet, sur le partage et la discussion des résultats avec les autres bénéficiaires du projet. Le volet communication et visibilité sur le projet sera également pris en compte.
- Pour le **renforcement des capacités**, l'accent sera mis sur la « formation- action » (Learning by doing) qui constitue un processus itératif de formation dans l'action pour apporter au fur et à mesure des solutions techniques aux contraintes identifiées. Les thèmes de formation liés aux bonnes pratiques agricoles (itinéraires techniques de production, techniques de stockage, conservation, conditionnement), aux techniques d'amélioration de la qualité et de la mise en marché (marketing, normes de qualité, labellisation,...etc.) seront priorités. L'élaboration, la traduction et la diffusion des fiches techniques et/ou brochures auprès des producteurs et conseillers agricoles sera également pris en compte. Les relais qui seront formés, se chargeront de la démultiplication.
- **L'appui à la dynamique organisationnelle** des OP faitières: La professionnalisation des producteurs par l'appui à l'établissement de relations contractuelles avec leurs partenaires et la mise en réseau de producteurs spécialisés dans la production de maïs de qualité seront priorités. Il en est de même de la mise en relation avec les acteurs de l'organisation interne de ces OP (formation sur les rôles et responsabilités, la structuration en comité de gestion etc.
- La **gestion du projet** portera sur le suivi technique, la supervision et l'évaluation des activités. Les relais font un suivi plus rapproché à raison de 03 descentes par semaine. Des visites de suivi hebdomadaire seront effectuées par les CAR. Le staff zonal effectue des missions de supervision trimestrielles, alors que les TS feront des appuis ponctuels au besoin. Le suivi-évaluation sera participatif et va consister à mesurer au fur et à mesure la progression de la mise en œuvre des activités d'appui aux producteurs grâce à des indicateurs de résultats. Il permettra d'identifier les écarts entre le niveau d'exécution réel et le niveau d'exécution prévu en vue de prendre des mesures correctives. Sur la base de la situation de référence et des indicateurs de résultats fournis par le projet, l'ANCAR se chargera de la collecte des données par le moyen d'outils de suivi évaluation (fiche, carnet de bord ou de suivi...etc.) et procèdera au traitement informatique et à l'analyse des informations puis à la formulation de mesures correctives pour une meilleure atteinte des objectifs visés.
- **L'INP** se chargera de la formation des producteurs sur les techniques de phosphatage. Il disposera de budget pour mener à bien ses activités. Il dispose d'expériences solides dans la mise en œuvre de plusieurs projets FNRAA concernant l'agriculture. Il interviendra dans la sensibilisation des producteurs sur l'utilité et l'importance du phosphatage.

1.3. Planning des activités/plan de travail

Activités	Exécutants	Année1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
ACTIVITES OPERATIONNELLES DU PROJET													
Identification des cibles du projet	ANCAR, OP, CLCOP	X				X				X			
Caractérisation des exploitations agricoles familiales choisies	ANCAR, OP, CLCOP		X				X				X		
Contractualisation	ANCAR, OP, CLCOP, SFD, OM		X					X				X	
Achat et mise en place des intrants et matériels agricoles	ANCAR, OP, CLCOP		X				X				X		
Mise en valeur des sites de diffusion de maïs de qualité	ANCAR, OP, CLCOP, CRCR		X	X	X		X	X	X		X	X	X
	ANCAR, OP, CLCOP		X	X	X								
Renforcement des capacités de commercialisation des producteurs	ANCAR, OP, CLCOP SFD			X	X							X	
ACTIVITES DE COMMUNICATION/ FORMATION / ACCOMPAGNEMENT													
COMMUNICATION													
Atelier de lancement du Projet au niveau de Tambacounda	ANCAR CLCOP Partenaires OP	X				X				X			
Ateliers communautaires d'information/sensibilisation et partage sur le projet	ANCAR CLCOP Partenaires OP	X				X				X			
Ateliers communautaires de planification: programmation	ANCAR CLCOP Partenaires OP		X				X				X		
Journée "portes ouvertes sur les activités de diffusion du projet" et temps d'antennes	ANCAR CLCOP Partenaires OP			X				X				X	
Appui à la participation au Foires et expositions	ANCAR, OP CLCOP				X				X				X
Traduction et diffusion de 02 fiches/brochures techniques sur les BPA	ANCAR, OP CLCOP		X				X				X		
Ateliers communautaires "bilan / reprogrammation des activités"	ANCAR, OP CLCOP CRCR, partenaire				X				X				X
FORMATIONS TECHNIQUES													
Formation sur les itinéraires techniques de production de maïs	ANCAR, OP CLCOP		X			X			X				X
Formation sur les technologies post – récolte du maïs	ANCAR, OP CLCOP			X				X				X	
Formation sur les normes de qualité et de mise en marché	ANCAR, OP CLCOP			X			X				X		
Formation sur les techniques de phosphatage	ANCAR, OP CLCOP, INP		X					X			X		

Formation des leaders paysans sur leurs rôles et responsabilités	ANCAR, OP CLCOP, CRCR		X	X	X		X			X			
ACTIVITE D'ACCOMPAGNEMENT	ANCAR												
Appui à la Mise en place d'un Réseau de producteurs de Maïs	ANCAR, OP CLCOP, CRCR		X	X	X		X	X	X		X	X	X

1.4 .Cadre logique

Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Moyens/ressources	Hypothèses
OG : contribué à la réduction de la pauvreté, à l'augmentation des revenus des producteurs et à la sécurité alimentaire des ménages par la diffusion d'un modèle technologique d'amélioration de la productivité et la commercialisation de maïs de qualité;	Le déficit vivrier dans le Sénégal oriental et haute Casamance est réduit de 20% en 2 ans	Statistiques agricoles		Pluviométrie favorable
	La production de maïs a augmenté de 30% dans la zone d'intervention du projet en deux ans	Statistiques agricoles		Pluviométrie favorable
OS1: Diffuser à grande échelle des variétés de maïs, de mil et de sorgho hautement productives	Augmentation de 50% de l'offre de la céréale maïs dans la zone du projet en deux ans	Statistiques agricoles		Pluviométrie favorable
R11: 1260 ha de maïs sont emblavés à travers 1260 producteurs ; 945 ha de variétés performantes de Mil et 630 ha de sorgho	1260 ha emblavés 1260 Producteurs bénéficiaires 945 ha de variétés performantes de Mil et 630 ha de sorgho sont emblavés pour un total de 2835 bénéficiaires directs	rapport d'activités ; fiche de caractérisation des producteurs ; Parcelles de production;		adoption de la technologie ; Adhésion des producteurs ; pluviométrie favorable
R12: R12 : les besoins en semence des variétés hautement productives sont assurés avec 12,6 T de EARLY THAI et 12,6 T de SUWAN et 7560 kg de mil THIALACK2 » et 5040 kg de sorgho « FAOUROU »	12,6 T EARLY THAI et 12,6 T de SUWAN 1 et 7560 kg de mil THIALACK2 » et 5040 kg de sorgho « FAOUROU » sont disponible Organisation de 06 ateliers	Contrat d'achat avec les coopératives productrices de semences de Maïs certifié		Disponibilité de semence certifiée;

R1.3 Les producteurs sont informés et sensibilisés sur le projet	dont : 3 ateliers de lancement et 3 ateliers bilan, et 17 ateliers locaux d'information et de sensibilisation	Compte rendu d'atelier TDR		
OS2 : Accroître la production du maïs, de mil « THIALACK2 » et de sorgho « FAOUROU	90% des producteurs ont adopté les bonnes pratiques agricoles	Statistique agricole, enquête ménage		Coopération des producteurs et partenaires
R21 : La fertilité des sols est améliorée	Une subvention permettant de d'acheter les besoins de 189 T d'engrais NPK et 126 T d'urée pour le maïs 236 T 250 de NPK pour le mil et le sorgho 20 T de phosphate sont utilisés	Bordereaux d'achat Fiche technique Rapport de suivi des parcelles		Disponibilité et accessibilité aux engrais Les intrants sont subventionnés par l'état
R22 : La productivité et le volume de production de maïs, de sorgho et de mil de qualité a augmenté 2T/HA	Le rendement augmente jusqu'à 02 T/HA			Disponibilité et accessibilité aux engrais Les intrants sont subventionnés par l'état
OS3 : Renforcer la dynamique organisationnelle des producteurs en améliorant leurs capacités de commercialisation	90% des producteurs ont été renforcés	TDR, Rapport de formation Bordereau de livraison, bon de commande, appel d'offre		Producteurs disponibles
❖ R3.1 : Les producteurs sont mis en réseau et en relation avec les industriels, les transformateurs et les SFD	Au moins 21 contrats signés Au moins 01 industriel, 03 opérateurs privés et 20 transformateurs sont identifiés et mis en relation	TDR, compte rendu Contrat, conventions, protocoles		Budget disponible Partenaires disponibles et engagés

R3.2 Les capacités organisationnelles des producteurs sont renforcées	Plus de 15 millions sont alloués aux producteurs	TDR, rapport de formation		Producteurs disponibles et engagés
	9 sessions de formation des OP au niveau département en gestion administrative et financière 189 Producteurs formés sur rôles et responsabilités 50% des producteurs sont édifiés sur les conditions de commercialisation			
R3.3 Les capacités techniques des producteurs sont renforcées	30 sessions de formation sur les ITK, phosphatage, maintenance égraineur, environnement et gestion des pesticides	Rapport de fin de formation		Producteurs disponible Budget disponible
A1 : Information et sensibilisation sur le projet			Carburant Communication Frais transport, frais de restauration	Budget disponible
A2 : Identification des producteurs			Carburant	Disponibilité des producteurs

potentiels		Communication	
A3 : Caractérisation des exploitations agricoles familiales choisies		Frais transport	
A4 : Contractualisation entre les producteurs et l'ANCAR		Carburant	Disponibilité de Budget
A5 : Achat Intrants de qualité (semences, engrais, urée et produits phytosanitaires) et de phosphate		Communication	
A6 : Suivi et accompagnement des 2835 producteurs		Frais transport	Motivation des producteurs
A7 : Organisation de 17 ateliers de partage avec les producteurs		Carburant + lubrifiant, moyen logistique	Disponibilité de Budget Disponibilité d'intrants
A8 : Organisation des sessions de formation sur les itinéraires techniques, le stockage et la conservation du maïs ; du mil et du sorgho		Autre achat de fourniture et matériel, frais de transport	Disponibilité des semences de R1 Accessibilité aux crédits intrants
A9 : Organisation des sessions de formation sur les techniques de phosphatage		Moyen logistique	Disponibilité des producteurs
A10 : Organisation des ateliers de mise en place d'un réseau de producteur par département pour le projet mais.		Carburant Perdiem et Frais de transport	
		Carburant	Disponibilité de Budget
		Communication	
		Frais transport,	
		frais de	
		restauration	
		Carburant	Disponibilité de Budget
		Communication	
		Frais transport,	
		frais de	Disponibilité des producteurs
		restauration,	
		perdiem	
		formateur	
		Remboursement transport, frais restauration	Motivation des producteurs

21 ateliers de mise en place de réseaux locaux par communauté rurale pour le projet Mil-Sorgho			
A11 : Organisation de visite d'échange		Frais transport et restauration, perdiem	Existence de site exemplaire à visiter
A12 : Elaboration d'un document de contrat		Fourniture de bureau	Adhésion des partenaires
A13 : Organisation de sessions de formation sur les rôles et responsabilités par communauté rurale		Carburant Communication Frais transport, frais de restauration, perdiem formateur	Disponibilité des producteurs et du budget
A14 : Réfectionner et équiper les magasins de stockage		Frais d'immobilisation agricole	Existence de Magasin
A15 : Organisation de sessions de formation sur les techniques de commercialisation et gestion		Frais formation, frais de transport et restauration	
A16 : Organisation d'enquête à travers les loumas et des temps d'antenne à la radio		Frais de temps d'antenne à la radio, carburant	Existence de radios communautaires
A17 : Mener des activités d'intermédiation entre les réseaux et les SFD		Frais de transport et restauration, carburant, communication	Existence de ligne de crédit spécifique

5. Mesures d'accompagnement et de pérennisation

L'après projet a toujours été une situation difficile à supporter, la majeure partie des producteurs revient au de départ à la fin de chaque. Pour éviter que cela arrive au mien l'ANCAR compte définir des axes de pérennisation pouvant permettre aux principaux bénéficiaires de continuer à tirer profit leur activité. Il s'agit :

- D'accompagner les réseaux de producteurs à asseoir un schéma d'accès facile au crédit en s'appuyant sur les institutions financières décentralisées. Autrement dit les réseaux continueront de signer de convention dans le cadre du partenariat OP- partenaire financier. Les OP solliciteront des crédits campagne aux noms des producteurs pour leurs permettre de disposer d'intrants en quantité. Après l'hivernage ces derniers peuvent rembourser le montant de crédit en nature ou en espèce auprès de l'op pour permettre à cette dernière de rembourser le partenaire financier. Ainsi le respect de cette démarche ne fera que renforcer la crédibilité et la solvabilité des OP auprès des institutions financières.
- Le deuxième axe sera reposé sur le warrantage :

Définition du warrantage

Le warrantage est un système de crédit rural qui consiste, pour une organisation paysanne (OP) et/ou ses membres, à obtenir un prêt en mettant en garantie un produit agricole non périssable (mil, sorgho, riz, maïs, sésame, gombo, - arachide etc.) et susceptible d'augmenter de valeur

Parties prenantes

Les organisations paysannes faïtières (union et

Fédération) et de base (OP), masculines, féminines et mixtes. Elles jouent le rôle d'interface entre les producteurs/Productrices et les acteurs privés (tels que les SFD) ou publics (tels que les services techniques de L'État) d'appui et de financement du warrantage. Chacune de ces structures dispose d'un « **comité de warrantage** » composé d'un ou une présidente, d'un ou une Trésorière et d'un magasinier.

€ **Le comité warrantage des différentes OP villageoises** joue un rôle actif à toutes les étapes du warrantage, et plus particulièrement celle de la gestion des magasins. Chaque OP dispose de magasins de stockage qui lui sont propres. Par contre, les OP ne disposant pas de magasins, négocient la location ou le prêt auprès de personnes influentes du village (chef de village, commerçant) ou des OP sœurs (plus fréquemment, les OP masculines).

€ **Le comité de warrantage des unions, en liaison avec le bureau de l'union**, assure la coordination générale des principales activités de warrantage : fixation du prix de cession des produits, négociation et signature du contrat avec les SFD, redistribution du crédit. Le rôle des OP féminines appartenant aux unions est aussi important que celui des OP masculines. En revanche, la composition des organes de décision de certaines unions reste uniquement masculine.

€ **Le comité de la fédération** appuie les unions membres dans le domaine des formations, du suivi/contrôle de l'opération de warrantage, et de négociation du crédit avec les SFD. Certaines fédérations cofinancent également le warrantage, grâce au fond de roulement notamment.

Les systèmes financiers décentralisés (SFD) octroient les crédits et assurent ainsi la couverture des besoins en financement de l'union ou de la fédération pour le warrantage et la mise en œuvre d'autres activités.

Les projets, services techniques de l'État et autres acteurs, tels que les ONG, intervenant dans le développement rural. Ils apportent un appui technique (appui conseil, appui méthodologique, organisation de formations, voyages d'échanges, etc.) afin de renforcer les capacités des Bénéficiaires du warrantage.

L'innovation apportée par le warrantage permet de valoriser les produits agricoles, qui sont essentiels aux producteurs et productrices du Sahel en général et du Sénégal en particulier. Le warrantage permet aussi d'être profitable toutes les catégories quels que soient leur sexe, leur position sociale et leur capacité productive.

Cependant, pour atteindre cet objectif, il est important que les OP et leurs partenaires évitent certaines erreurs. Il convient par exemple de ne pas omettre les différences de fait entre producteurs et productrices et entre leurs organisations, en termes de capacité ou de position/statut dans leur contexte. Cette situation rend en effet d'emblée les producteurs et productrices inégaux face aux multiples avantages que le warrantage procure, notamment le phénomène de « seconde récolte ».

C'est pourquoi il est indispensable d'accompagner les différents types de bénéficiaires, notamment les plus démunies, en intégrant la pratique du warrantage dans un **processus permanent « d'apprentissage du crédit »**. Cela peut prendre la forme de séances d'information/sensibilisation et d'appui/conseil, concernant par exemple les potentialités d'activités génératrices de revenus

6 .Composition de l'équipe de coordination

Prénom et Nom	Institution	Discipline /Profil	Fonction/Responsabilité
Mariama Dramé	ANCAR	Sociologue du développement et ingénieur de travaux des Eaux et Forêts	Directrice de Zone PI
Sada Niane	ANCAR	Ingénieur en planification	Responsable suivi évaluation Zone SOHC
Lamine Diop	ANCAR	Technicien des Eaux et Forêts	Conseiller agricole et Rural
Seydou Fall	ANCAR	Technicien en agriculture, Bachelor en développement local	Conseiller agricole et Rural
Doudou Sonko	ANCAR	Technicien d'élevage	Conseiller agricole et Rural
Bocar Sall	INP	Ingénieur Agro- Pédologue	Responsable INP Tambacounda
Amadou Dramé	ANCAR	Technicien en Agriculture	Conseiller agricole et Rural
Yankouba Cissé	ANCAR	Ingénieur en aménagement du territoire et environnement	Conseiller agricole et Rural
Pape Banda Ndièye	CRCR	Animateur rural	Animateur

7 .Budget

Désignation des postes de dépense	Répartition du budget			Total
	ANCAR	INP	CRCR	(FCFA)
§ Matériel et Outillage agricole	15000000			15000000
§ Matériel Informatique (ordinateurs, imprimante, appareil numériques)		500000		500000
§ Matériel de Laboratoire				0
§ Mobilier et Matériel de Bureau				0
§ Matériel de Transport (vélos pour producteurs relais)	1050000	0		1050000
§ Immobilisations Agricoles (réfection de magasin de stockage)				0
TOTAL INVESTISSEMENTS	16050000	500000	0	16550000
II FONCTIONNEMENT				0
Achats et variations de stocks				0
§ produits chimiques	88 200 000			88200000
§ fournitures de bureau	0	200000	200000	400000
§ carburant et lubrifiant	11604000	2280000	2280000	16164000
§ autres Achats de fournitures et Matériels	17010000			17010000
§ Transport et manutention (intrants et Matériel de transport relais)	1 085 805	340000		1425805
Autres Services Extérieurs A :				0
§ Documentation et Information scientifique	1118195			1118195
§ Frais de séminaire, Atelier	8550000			8550000
§ Publicité, Publications et relations publiques	2800000			2800000
§ Frais d'entretien et de réparation	5562000	180000	180000	5922000
Frais téléphone	2700000	270000	270000	3240000
Autres Services Extérieurs B :				0
§ Frais bancaires	400000			400000
§ Frais de mission	2790000	960000	960000	4710000
§ Frais de Formation, Stage	11200000			11200000
Frais Audit	15000000			15000000
Indemnités personnel stagiaire	1800000			1800000
Mesures de sauvegarde	3010000			3010000
TOTAL FONCTIONNEMENT	172830000	4230000	3890000	180950000
	188880000	4730000	3890000	197500000
Coûts indirects (15%) du budget alloué	35863291	898101	738608	37500000
Contribution au fonds d'incitation (1% du B/A)	2390886	59873	49241	2500000
Contribution au fonds d'évaluation (5 % du B/A)	11954431	299368	246201	12500000
TOTAL GENERAL	239088608	5987342	4924050	250000000

8.Répartition du budget par Année

Désignation des postes de dépense	1ère Année	2ème Année	3ème Année	TOTAL (F CFA)
§ Matériel et Outillage agricole	15000000	0	0	15000000
§ Matériel Informatique (ordinateurs, imprimante, appareil numériques)	500000	0	0	500000
§ Matériel de Laboratoire				0
§ Mobilier et Matériel de Bureau				0
§ Matériel de Transport (vélos pour producteurs relais)	1050000	0	0	1050000
§ Immobilisations Agricoles (réfection de magasin de stockage)	0	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENTS				16550000
II FONCTIONNEMENT				0
Achats et variations de stocks				0
§ produits chimiques	22050000	33075000	33075000	88200000
§ fournitures de bureau	150000	150000	100000	400000
§ carburant et lubrifiant	4041000	6061500	6061500	16164000
§ autres Achats de fournitures et Matériels	4252500	6378750	6378750	17010000
§ Transport et manutention (intrants et Matériel de transport relais)	356000	534000	535805	1425805
Autres Services Extérieurs A :				0
§ Documentation et Information scientifique	1118195	0	0	1118195
§ Frais de séminaire, Atelier	5550000		3000000	8550000
§ Publicité, Publications et relations publiques		1400000	1400000	2800000
§ Frais d'entretien et de réparation	1974000	1974000	1974000	5922000
Frais téléphone	1080000	1080000	1080000	3240000
Autres Services Extérieurs B :				0
§ Frais bancaires	130000	130000	140000	400000
§ Frais de mission	1570000	1570000	1570000	4710000
§ Frais de Formation, Stage	5900000	3400000	1900000	11200000
Frais Audit	5000000	5000000	5000000	15000000
Indemnités personnel stagiaire	600000	600000	600000	1800000
Mesures de sauvegarde	1000000	1000000	1010000	3010000
TOTAL FONCTIONNEMENT				0
Total investissements et fonctionnement	71321695	62353250	63825055	197500000
				0
Coûts indirects (15%) du budget alloué	12500000	12500000	12500000	37500000

Contribution au fonds d'incitation (1% du B/A)	0	0	2500000	2500000
Contribution au fonds d'évaluation (5 % du B/A)	0	0	12500000	12500000
TOTAL GENERAL	83821695	74853250	91325055	250000000

8.Note explicative du budget

- Matériel et Outillage agricole = 15 000 000 FCFA

Achat 06 Egreneuses à céréales

-Achat de vélos pour les Relais Paysans: 1 050 000 F CFA

Achat de vélo pour équiper les Relais soit 01 vélo par communauté rurale pour un montant de (21x50 000)= 1 050 000 FCFA.

Ces équipements et matériels immobiliers sont inscrits en immobilisation dans le patrimoine de l'ANCAR. Bien qu'inscrits dans le patrimoine immobilier de l'ANCAR, sur une base contractuelle, ils seront cédés aux utilisateurs et suivis par l'ANCAR jusqu'à leur amortissement.

Matériel Informatique (500 000) (ordinateur, imprimante)

Achat d'une ordination pour l'INP à 400 000 f et d'une imprimante à 100 000 f

Produits chimiques = 88 200 000 FCFA

- ✓ **1 232 000 FCFA** : Achats de produits de phytosanitaire pour protéger les récoltes au cours du séchage 1232 kg de Simuthion (2%) à raison de 1 000 FCFA le kg
- ✓ **84968000FCFA** pour subventionner les besoins en engrais urée et NPK évalués à :
 - 189 T de NPK, 126 T d'urée pour le maïs
 - 141T750 de NPK pour le mil et 94T500 de NPK pour le sorgho
- ✓ **2 000000 FCFA** pour acheter 20 T de phosphate à 100 F/kg

Pour cette rubrique, on prévoit d'appliquer tout le paquet technologique recommandé pour la fertilisation. La contrepartie des producteurs est fonction de la disponibilité d'engrais et d'urée subventionnés par l'état au niveau des Communautés Rurales.

Fournitures de bureau = (400 000 FCFA) : 200 000 FCFA pour le CRCR et INP : 200 000 F CFA : Les fournitures sont destinées à la reprographie des fiches et guides, la confection des cahiers de suivi des relais et des rapports d'activités. Achat de cartouches d'imprimante, des Encres, padex, cartons, des transparents, des spirales, des rames de papiers, etc.

Carburant et lubrifiant = 16 164 000 FCFA : dont :

ANCAR : 11 604 000 FCFA

- ✓ Carburant super conseillers agricoles et ruraux pour suivi (21 CAR X20 litres X 900 F X18 mois =6 804 000 F CFA)
- ✓ Carburant gasoil pour véhicule DZ (100 litres X 800 X 60 missions = 4 800 000 FCFA)

Partenaires 1 : INP : 2 280 000 FCFA

- ✓ Carburant gasoil pour véhicule DZ (100litres X 800 X 24 missions = 1 920 000 F CFA)
- ✓ Lubrifiant véhicules (1 véhicules X 15 000 F X 24 mois = 360 000 F CFA)

Partenaires 1 : CRCR : 2 280 000 F CFA

- ✓ Carburant gasoil pour véhicule DZ (100litres X 800 X 24 missions = 1 920 000 F)
- ✓ Lubrifiant véhicules (1 véhicules X 15 000 F X 24 mois = 360 000 F CFA)

Autres Achats de fournitures et Matériels =17 010 000F CFA :

Il s'agit de l'achat des semences niveau R1 : maïs 25,2 T, Mil 7,560T et Sorgho 5,040T et l'engrais.

Transport et manutention =1 465 805

- ✓ **ANCAR : 1 085 805 FCFA**, semences, et 105000 200 025 FCFA transport vélo
- ✓ **INP 340 000F CFA** pour le transport du phosphate

Cette somme représente les frais de manutention et transport des intrants (engrais, semences, urée) évalué à 17 000 F CFA/Tonne pour le transport et 2000 FCFA/T (chargement et déchargement)
INP : 40 000F CFA (chargement et déchargement 20T de phosphate)

Documentation et Information scientifique = 1 955 000 FCFA : Des fiches techniques seront reproduites ; et un abonnement à des revues scientifiques.

Frais Ateliers et séminaires = 8 550 000F dont :

- 6 000 000 FCFA (6 ateliers dont : 3 ateliers de lancement et 3 ateliers bilan, à raison de 1 100 000 FCFA par atelier)
- 2 550 000 FCFA pour 17 ateliers d'information et de sensibilisation au niveau Arrondissement soit 150 000 FCF par atelier

Publicité, Publications et relations publiques = 2 800 000 FCFA : Participation à 02 FIARA ou foire à raison de 500 000/FIARA, 03 émissions radio: 100 000F/émissions et 02 émission télé: 1 000 000FCFA/émission

Frais d'entretien et de réparation = 5 922 000 FCFA : Les frais d'entretien des Motos et Véhicules durant la durée du projet dont :

❖ **ANCAR : 5 562 000 F CFA** dont :

MOTOS :(21 motos X 4000 F X 18 mois) soit 1 512 000 F CFA pour l'entretien et 1 890 000 F pour l'achat de pièces de rechange (21 Motos X 5000 X 18)

AUTOS : (4 véhicules X 15 000F X 18 mois) soit 1 080 000F CFA pour l'entretien et 1 080 000 F CFA (4 véhicules X 15 000F X 18 mois)

❖ **INP** : 180 000 F CFA (15 000F X 1 Véhicule X 12 trimestres)

❖ **CRCR** : 180 000 F CFA (15 000F X 1 Véhicule X 12 trimestres)

Frais téléphone : 3 240 000 F CFA dont :

- **ANCAR** : 2 700 000F (5000 F X 30 Agents X 18 mois) pour achat de carte téléphone
- **INP** : 270 000F CFA (15 000F X 18 Bimestres)
- **CRCR** : 270 000F CFA (15 000F X 18 Bimestres)

FRAIS D'AUDIT : 15 000 000 F CFA

Cette somme permettra de couvrir les frais d'audit du projet à raison de 5 000 000 F CFA/an pendant trois ans

- **Frais bancaires = 400 000 FCFA** : Ouverture compte, Agios, Relevé bancaire ;

Frais de mission ANCAR = 2 790 000 FCFA : Directeur Zonal et CST (36 nuitées * 25 000FCFA), CSE et TS (54 nuitées * 10000 FCFA) ; Chauffeurs (15 000F*90nuitées), le reste est destiné aux missions des autres partenaires dont :

Frais de mission INP : 960 000 FCFA dont Chef de délégation (24 nuitées x 25 000 FCFA) et Chauffeur (24x15 000 FCFA)

Frais de mission CRCR : 960 000 FCFA dont Le Président (24 nuitées x 25 000 FCFA) et Chauffeur (24 x15 000 FCFA)

Honoraire et prestations de Service

Frais de Formation, Stage = 11 200 000 FCFA :

✓ **9 sessions de formation des OP au niveau département** en gestion administrative, financière et en technique commercialisation pour un montant 300 000 FCFA/atelier soit un montant total de **2 700 000 FCFA**

✓ **30 Sessions** de formation « in situs » des producteurs :

• 15 Sessions de formation sur les ITK et phosphatage des sols soit 30 producteurs et relais producteurs par session (100 000 FCFA par sessions soit un montant de **1 500 000 FCFA**)

• 15 Sessions de formation en technique de traitement post récolte, conservation et de techniques de commercialisation soit 30 producteurs et relais producteurs par session (100 000 FCFA par sessions soit un montant de **1 500 000 FCFA**)

✓ 1 session Formation de 21 relais en technique de d'égrenage et de maintenance des machines pour un montant de **500 000 FCA**.

✓ Voyage d'étude et Visites d'échange : **3 500 000F CFA** : 02 visites d'échange pour **500 000 FCFA** et un stage dans la sous région (TOGO) pour **3 000 000 FCFA**.

Les **3 000000FCFA** concernent la prise en charge de trois producteurs (un par région), les agents de l'ANCAR sont pris en charge dans le budget de l'appui institutionnel de l'ANCAR.

✓ 03 sessions de formation en environnement et gestion des pesticides **au niveau région** soit (500 000 FCFA par sessions pour un montant de **1 500 000 FCFA**)

MESURES DE SAUVEGARDE : 3 010 000F CFA

Cette somme est destinée à prendre charge les activités liées aux mesures d'atténuation et de prévention des éventuels impacts environnementaux négatifs liés aux activités du projet. (Frais consultants et prise en charge DREEC pour le suivi environnemental et activités de mitigation et de prévention)

INDEMNITE PERSONNEL PRESTATAIRE : 1800 000 F : Des étudiants seront recrutés à raison de 100 000 F CFA mois pendant 18 mois.

Budget alloué = Cent quatre vingt dix sept millions cinq cents milles de francs CFA

(197 500 000 F CFA)

Coûts indirects (15%) du budget alloué = 37 500 000 FCFA (Trente sept millions cinq cents milles francs CFA)

Contribution au fonds d'incitation (1% du budget alloué) = 2 500 000 FCFA (Deux millions, cinq cents milles francs CFA)

Contribution au fonds d'évaluation du projet (5 % du budget alloué) = 12 500 000 FCFA (Douze millions cinq cents milles francs CFA)

BUDGET GLOBAL : 250 000 000 Francs CFA (Deux cents cinquante millions de francs CFA)

9. Contre partie des différents participants

STRUCTURE	MOYEN ET PERSONNEL MOBILISES
ANCAR	<p>Personnel - 01 Directeur zonal, 01 CST, 01 CSE, 21 CAR, 01 Secrétaire, et 02 gardiens</p> <p>Moyen logistique - 03 Véhicules, 21 Motos, 05 ordinateurs, 01 imprimante et 01 photocopieuse</p>
INP	<p>Personnel - 01 Ingénieur agronome, 01 Technicien ,01 Chauffeur</p> <p>Moyen logistique - 01 Véhicule, 01 ordinateur et imprimante</p>
CRCR	<p>Personnel - 01 Animateur, 01 chauffeur</p> <p>Moyen logistique - 01 Véhicule, 01 ordinateur, 01 imprimante</p>

10. SUIVI DU PROJET

N°Résultat attendu	Enoncé du résultat attendu	Description des activités	Lignes budgétaires mobilisées	Montant	Moyen de vérification	Date de début	Date de fin
R1.1.	1260 ha de maïs sont emblavés à travers 1260 producteurs ; 945 ha de variétés performantes de Mil et 630 ha de sorgho	Suivi et accompagnement des 2835 producteurs	Carburant + lubrifiant	16 164 000 F CFA	Rapport mensuel Ordre de mission	Juin 2013	Juin 2015
R1.2.	les besoins en semence des variétés hautement productives sont assurés avec 12,6 T de EARLY THAI et 12,6 T de SUWAN et 7560 kg de mil THIALACK2 » et 5040 kg de sorgho « FAOUROU » et d'engrais NPK et urée	Achat de semences hautement productives et d'engrais	Autre achat de fourniture et matériel	17 010 000F CFA	Appel d'offre PV de sélection Contrat d'achat Bordereau de livraison	Juin 2013	Juin 2015
R1.3	Les producteurs sont informés et sensibilisés sur le projet	Organisation de 06 ateliers dont : 3 ateliers de lancement et 3 ateliers bilan, et 17 ateliers locaux d'information et de sensibilisation et 03 ateliers de sensibilisation	Frais ateliers, séminaires et mesures de sauvegarde	10 950 000F F CFA	Rapport d'atelier, TDR	Juin 2013	Juin 2015

		sur l'utilisation des pesticides					
R21	La productivité et le volume de production de maïs, de sorgho et de mil de qualité a augmenté 2T/HA	Achat de 189 T d'engrais NPK et 189 T d'urée pour le maïs 236,250 T de NPK pour le mil et le sorgho	Autre achat de fourniture et matériel	86 968 000	Appel d'offre, contrat de vente, bordereau	Juin 2013	Juin 2015
R2.2	La fertilité des sols est améliorée Et la productivité augmentée	Phosphatage du sol 02 T/HA sont assurés et 2520 T de maïs obtenues, 2,5 T/Ha pour le mil et 2,7 T/Ha pour le sorgho	Autre achat de fourniture et matériel	2 000 000	Appel d'offre, bordereau de livraison	Juin 2014	Juin 2015
R3.1	Les producteurs sont mis en réseau et en relation avec les industriels, les transformateurs et les SFD et d'autres producteurs	Organisation de 03 atelier sur la mise en relation avec les partenaires Au moins 21 contrats signés Au moins 01 industriel, 03 opérateurs privés et 20 transformateurs sont identifiés et mis en relation Plus de 15 millions sont alloués aux producteurs	Frais atelier et séminaire, frais formation et stage	Confère budget prévu pour frais ateliers et séminaires	Rapport de formation, liste d'émergence TDR	Juin 2014	Juin 2015
R3.2	Les capacités organisationnelles des producteurs sont renforcées	Organisation de 17 sessions de formation des OP au niveau département en gestion administrative et financière 400	Frais formation et stage	2 700 000 F CFA	Rapport de formation, liste d'émergence TDR	Juin 2013	Juin 2015

		Producteurs formés sur rôles et responsabilités 50% des producteurs sont édifiés sur les conditions de commercialisation					
R3.3	Les capacités techniques des producteurs sont renforcées	Organisation de sessions de formation sur les ITK, phosphatage, maintenance égraineur	Frais formation et stage	3 500 000 F CFA	Rapport de formation, TDR	Juillet 2013	Juillet 2015

11. BIBLIOGRAPHIE

- Histoire naturelle, agricole et économique du maïs, Matthieu Bonafous, Paris, Mme Huzard, 1836.
 - Les plantes cultivées et l'homme, J.R. Harlan (traduction de J. Béliard et B. Fraleigh), éd. ACCT/CILF/PUF, 1987.
 - L'homme et les plantes cultivées, AG. Baudricourt, L. Hédin, éd. A.M. Métailié, 1988.
 - Fabuleux maïs, histoire et avenir d'une plante, J.P. Gay, éd. AGPM, 1984.
- Maïs, mythe et réalité*, J.P. Gay, éd. Atlantica, 1999, (ISBN 2-84394-128-8)
- Amadou Abdoulaye FALL et LO ; 2009, Etude de référence sur les céréales : mil, sorgho maïs, et fonio au Sénégal Cécile Beure d'Augères, Afdi : 2007 ;
 - Le warrantage ou crédit stockage : un moyen pour les paysans de mieux valoriser leur produits et une sécurisation du financement local Programme des Services Agricoles et Organisation des Producteurs (PSAOP)- (2009). Evaluation impact du PSAOP : Composante Sécurité alimentaire, Rapport Consultation PSAOP, Octobre
 - Document warrantage l'exemple du Niger
 - Agronomie du Maïs
 - http://www.isra.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=119:le-mil-niebe-sorgho-8-nouvelles-varietes-homologues-&catid=34:actualites
 - <http://www.agroalimentaire.sn/Etat-des-lieux-de-la-filiere.html>
 - FNRAAN°05/AP05AO1002

